

MANIFESTE

Propositions et perspectives pour les
Arts du Mime et du Geste

Novembre 2013

Chantal ACHILLI L'Odyssée - Périgueux • Caroline ARRAGAIN Cie Projectyl • Ivan BACCIOCCHI École internationale de mime corporel dramatique • Jacques BAILLON Centre National du Théâtre • Lucile BODSON Institut International de la Marionnette • Laurent CLAIRET Cie Monsieur et Madame O • Jean-Claude COTILLARD École Supérieure d'Art Dramatique de la ville de Paris • André CURTI Artur RIBEIRO Cie Dos à deux • Alain GAUTRE Cie Tutti Troppo Régine GERAUD Artiste • Didier GUYON Cie Fiat Lux • Claire HEGGEN Yves MARC Théâtre du Mouvement • Grit KRAUSSE Hugues HOLLENSTEN Cie Escale • Emmanuelle LABORIT Stéphane JUDÉ International Visual Theatre Sara MANGANO Cie Mangano-Massip • Jean-Jérôme RACLOT Président du Groupe Geste(s) • Elena SERRA Cie Mime de Rien • Luis TORREAO Collectif des Arts du Mime et du Geste

Avant-propos

Dès 2008, des artistes, pédagogues, directeurs d'institutions et personnalités ont engagé une réflexion commune sur l'identité et l'avenir des Arts du Mime et du Geste. Coordonné par le Centre National du Théâtre, un comité de pilotage a organisé, le 1er décembre 2008, une première «Journée des Arts du Mime et du Geste» au Théâtre du Vieux-Colombier. Celle-ci a permis de dresser un état des lieux de la profession et d'ouvrir des perspectives tant artistiques qu'institutionnelles.

A l'heure où les différentes disciplines artistiques conversent et se mêlent, de nouvelles écritures théâtrales apparaissent. Parmi elles, un théâtre qui repose sur le langage du corps et le mouvement dramatique, que certains appellent théâtre gestuel, d'autres mime, d'autres théâtre physique ou visuel, d'autres encore théâtre du geste et de l'image.

Depuis l'arrivée des comédiens italiens à partir du 16^e siècle, la France est devenue l'un des pays phares du mime et de la gestuelle théâtrale. Le mime et le geste ont traversé le 18^e siècle avec le théâtre de foire, puis le 19^e siècle avec la pantomime blanche et la figure de Pierrot de Jean Gaspard Debureau et de sa descendance.

Le 20^e siècle a vu naître des courants novateurs. Les figures tutélaires : Etienne Decroux, Jacques Lecoq, Marcel Marceau et Henryk Tomaszewski, sont décédés aujourd'hui. Artistes, pédagogues, directeurs de compagnies et de théâtres, s'interrogent sur ces savoir-faire et ces esthétiques et leurs rapports avec la création contemporaine.

Pour faire suite au succès de la journée du 1er décembre 2008, le Groupe de liaison des Arts du Mime et du Geste (GLAM), a œuvré à l'organisation d'un temps fort dans le cadre du festival d'Avignon, du 16 au 19 juillet 2010. Au Cloître Saint-Louis, le dimanche 18 juillet 2010 à 15h a été remis en main propre à Mr Stéphane Fiévet, délégué au théâtre de la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture et de la Communication, le premier Manifeste des Arts du Mime et du Geste.

Trois années plus tard de nombreuses actions ont été menées avec succès. Néanmoins, le travail n'est pas terminé, les mentalités évoluent lentement et les Arts du Mime et du Geste ne sont pas encore pleinement reconnus. Les collectivités nationales, régionales, départementales et locales sont sensibilisées mais tardent encore à agir. Afin de faire le point sur nos revendications, nous proposons une nouvelle version de ce Manifeste pour les Arts du Mime et du Geste.

CRÉATION - DIFFUSION

Depuis sa création, le ministère de la Culture et de la Communication a soutenu le spectacle vivant donnant ainsi à la France un rayonnement artistique salué dans le monde entier. La capacité créative, l'imagination, l'inventivité des artistes français sont autant de qualités reconnues sur l'ensemble de la planète et confèrent à notre pays une image extrêmement attractive.

Par le passé, l'État a su valoriser et aider des formes artistiques spécifiques telles que la danse contemporaine, le nouveau cirque, la marionnette, les arts de la rue...

Il nous paraît à la fois urgent et indispensable que les Arts du Mime et du Geste, riches d'une tradition et d'un héritage forts, bénéficient aujourd'hui d'une attention toute particulière. Nous sommes convaincus que cette aide de l'État, pour être efficace, devra intervenir conjointement dans les secteurs de la création et de la diffusion.

Création

Les compagnies des Arts du Mime et du Geste sont confrontées à des modes opératoires spécifiques.

Si l'art du mime est séculaire, son histoire est discontinue et peu d'œuvres sont connues aujourd'hui en raison de la transmission orale qui prédomine. La notion de répertoire n'existe pratiquement pas.

Même si l'enregistrement vidéo a pu régler une partie du problème posé par l'écriture du mouvement, la transcription sur papier des spectacles gestuels reste complexe. Les œuvres qui sont présentées au public sont donc en grande majorité des créations originales.

Les créateurs Arts du Mime et du Geste s'engagent donc souvent sur des projets où ils sont à la fois auteurs, metteurs en scène, interprètes et scénographes. On parle à leur propos d'«auteurs en scènes». L'écriture d'un spectacle «à la table», même si elle peut précéder le début des répétitions, nécessite d'être réinterrogée pendant celles-ci, le corps des acteurs étant une composante fondamentale de la création qui ne peut être préconçue. L'écriture du «plateau» nécessite la répétition d'improvisations jusqu'à l'épure qui prend forme de composition finale et d'écriture.

Le processus créatif est donc beaucoup plus long et plus complexe que pour une création dramatique s'appuyant sur un texte.

Au regard de ces difficultés et afin de soutenir la création dans le domaine des Arts du Mime et du Geste, nous préconisons les mesures suivantes :

INSTITUTIONS

Nomination d'un artiste identifié Arts du Mime et du Geste à la tête d'un Centre Dramatique National ou Régional.

Celui-ci devra produire ses spectacles au sein de son Centre Dramatique et aura également dans son cahier des charges l'obligation de programmer dans sa saison un nombre repérable de créations Arts du Mime et du Geste. Il devra aussi coproduire un ou deux spectacles dans ce domaine tous les trois ans, apportant ainsi des moyens financiers et techniques (mise à disposition de son lieu par exemple) à un créateur émergent.

Mise en place d'une ligne budgétaire spécifique aux « Arts du Mime et du Geste » sur le territoire national.

Celle-ci devra être répartie en fonction du dynamisme spécifique des différentes régions.

Le soutien à la création ne pourra se réaliser pleinement que par l'apport de moyens financiers fléchés pour les compagnies Arts du Mime et du Geste. Les compagnies sont en effet les structures les plus adaptées pouvant employer des jeunes artistes sortant des écoles (par exemple la promotion 2015 de l'École Supérieure d'Art Dramatique de la Ville de Paris, ESAD). Elles sont des espaces appropriés pour prolonger le travail engagé pendant la période de formation et développer une recherche personnelle et/ou de groupe.

La profession renouvelle donc sa demande pour qu'une rencontre ait lieu entre la profession et les conseillers théâtre des différentes DRAC.

Nomination dans chacune des Directions Régionales des Affaires Culturelles d'un conseiller qualifié « Arts du Mime et du Geste » parmi les conseillers au spectacle vivant, dans la mesure du possible, selon les situations locales.

Nomination dans chacune des Directions Régionales des Affaires Culturelles d'un ou de plusieurs experts qualifiés « Arts du Mime et du Geste » parmi les « comités d'experts », idem selon les situations locales.

Ces experts auront une parfaite connaissance des Arts du Mime et du Geste afin de permettre une meilleure lecture et analyse du travail proposé par les compagnies évoluant dans ce secteur, et de mieux comprendre les problématiques auxquelles elles font face.

Ils ou elles seront issu(e)s du cercle des directeurs de salles de spectacles (scène nationale, scène conventionnée...), des artistes, du monde universitaire, du monde des médias...

AIDES EN DIRECTION DES COMPAGNIES

Augmentation du nombre des « compagnies conventionnées » par le Ministère de la Culture et la Communication

Le statut de « compagnie conventionnée » permettrait aux artistes dirigeant et ou travaillant dans ces compagnies de structurer administrativement leur association dans un cadre pérenne tout en dégagant un budget pour la recherche, la création et la diffusion. Ces compagnies sont les structures idéales pour créer de l'emploi auprès des jeunes artistes sortant des écoles.

Si une compagnie conventionnée en Arts du Mime et du Geste vient à être déconventionnée il est demandé qu'une autre compagnie en Arts du Mime et du Geste soit conventionnée à sa place.

Aides à la production intensifiées pour les compagnies émergentes

Le poids des coûts de production lié à la durée des répétitions des spectacles Arts du Mime et du Geste est encore plus lourd chez les compagnies émergentes qui ne disposent pas de structures administratives. Pour favoriser la jeune création dans ce secteur, une aide - notamment à la structuration - doit être mise en place afin de donner aux premiers projets des compagnies émergentes une vraie chance d'aboutir.

Aides à la résidence

Afin d'équilibrer les dépenses liées à la durée du temps de création, le ministère allouera aux compagnies une aide à la résidence prenant en compte les frais de répétitions lorsque ces compagnies sont accueillies par un partenaire institutionnel ou associatif qui les a repérées. Une seule aide à la résidence sera accordée par création. La durée de la résidence ne pourra excéder trois semaines. L'aide à la résidence sera cumulable avec l'aide à la production.

Demande d'étude statistique du secteur des Arts du Mime et du Geste

Demande d'une étude nationale par la Direction Générale de la Création Artistique sur les compagnies pouvant se revendiquer des Arts du Mime et du Geste, ou dont les dramaturgies sont principalement corporelles.

Renforcement de l'aide à l'écriture de spectacles corporels

«L'écrivain corporel» doit être reconnu comme un auteur. Les textes de spectacles corporels et gestuels qui sont élaborés aux moyens d'écritures non verbales (écritures scéniques et partitions de mouvements) seront éligibles dans les commissions qui se réunissent sous l'égide de l'État (par exemple la commission nationale d'aide à la création dramatique, catégories dramaturgies plurielles). Les caractéristiques de l'écriture en scène décrite plus haut impliquent une prise en compte spécifique de la part de ces commissions notamment au niveau de la date de présentation du dossier par rapport à la date de la première du spectacle.

DIFFUSION

Les compagnies des Arts du Mime et du Geste doivent bénéficier d'un réseau plus important afin de renforcer la diffusion des spectacles. Nous préconisons ci-dessous quelques pistes visant à augmenter le nombre de structures sensibilisées aux Arts du Mime et du Geste et à ainsi développer le réseau existant.

Augmentation du nombre des scènes conventionnées Arts du Mime et du Geste

Elle pourra également se traduire par la requalification de certaines scènes conventionnées centrées sur les arts du mouvement en scène nationales avec bien sûr les moyens afférents.

Nomination d'un directeur identifié Arts du Mime et du Geste à la tête d'une scène nationale Nomination d'artistes associés identifiés « Arts du Mime et du Geste » dans des scènes nationales ou scènes conventionnées.

Même si le choix des artistes associés revient de droit aux directeurs de ces structures, nous souhaitons que le Ministère alerte ceux-ci sur la nécessité de soutenir les artistes de notre secteur. Ils bénéficieront des dispositifs habituels liant les artistes associés et les scènes nationales.

Accroissement significatif de l'aide accordée à l'Institut National des Arts du Mime et du Geste de Périgueux.

Seule structure de création et de diffusion de cette envergure à l'heure actuelle en France, et organisateur du festival Mimos unique dans ce genre, elle pourra ainsi optimiser la qualité et le contenu de sa programmation, soutenir l'aide à la création et accueillir ainsi des compagnies de mime en résidence en amont du festival. Cela permettra d'atteindre le niveau de budget artistique d'autres festivals européens similaires (Graz en Autriche, Londres, Reus en Espagne...), donnant ainsi à Périgueux la possibilité de renforcer sa dimension internationale.

Conventionnement de trois ans renouvelable avec le «Groupe Geste(s)» pour la coproduction et la diffusion des spectacles Arts du Mime et du Geste.

Véritable fer de lance de la diffusion des Arts du Mime et du Geste le « Groupe Geste(s)» pourra grâce à des moyens plus importants (450000€ à l'horizon 2015) et à une pérennisation de son activité réaliser une expertise fiable de la «nouvelle scène française» à travers notamment les «Plateaux» tout en accompagnant les équipes déjà confirmées lors de tournées organisées en synergie avec ses 14 membres.

Accompagnement des Arts du Mime et du Geste pendant le festival d'Avignon.

Cela pourra prendre différentes formes : depuis la simple édition d'une plaquette informative regroupant les compagnies Arts du Mime et du Geste présentes dans le off ou le in jusqu'à la mise à disposition d'une salle de spectacle voire d'un lieu institutionnel type Chartreuse.

Souhait d'une rencontre d'un ou deux représentants du GLAM avec le directeur du festival In et/ou de la chartreuse de Ville-neuve les Avignon, en présence d'un(e) représentant(e) du Ministère de la culture.

Rayonnement national et international

Le Ministère de la Culture et de la Communication veillera à ce que les structures et institutions recevant des aides de sa part portent une attention toute particulière aux Arts du Mime et du Geste, notamment dans les secteurs de la diffusion nationale et internationale.

À ce titre la profession va solliciter très prochainement des rendez-vous avec l'Office national de diffusion artistique (ONDA) et l'Institut Français - les spectacles non verbaux pouvant trouver un public large dans les différentes régions du monde.

Il manque un Festival dédié aux Arts du Mime et du Geste à Paris ainsi qu'un lieu-phare dans la capitale proposant une programmation annuelle.

FORMATION - TRANSMISSION

RENFORCEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT DES ARTS DU MIME ET DU GESTE DE L'ESAD DE LA VILLE DE PARIS

Rappel

En septembre 2012, une école publique consacrée aux Arts du Mime et du Geste a vu le jour.

En effet l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique de la Ville de Paris (ESAD, école nationale au sein du Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt), accueille un département de formation des Arts du Mime et du Geste.

Cette école, dirigée à l'époque par Jean-Claude Cotillard, est en attente de la nomination officielle d'un nouveau directeur. Ce département accueille donc une promotion pilote de 16 élèves pour trois ans.

Le programme de formation, de 25 à 30 heures de cours par semaine, inclut le partenariat avec l'Université Paris III afin de s'inscrire dans le Dispositif Universitaire Européen : LMD (licence, master, doctorat). L'école délivrera un diplôme DNSP de comédien, parcours Art du Mime et du Geste.

La sortie de cette première promotion en juin 2015 pourrait être accompagnée d'une aide spécifique à l'insertion professionnelle.

DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU MIME ET DU GESTE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE FORMATION

Les Arts du Mime et du Geste, par leurs principes fondamentaux et la créativité contemporaine et transversale qu'ils développent, peuvent apporter un complément de formation dans les Ecoles Nationales et les Conservatoires, particulièrement dans le domaine de la danse et du théâtre.

A l'inverse des demandes des principaux metteurs en scène contemporains, la mise en jeu du corps dans les formations théâtrales nationales n'est malheureusement pas une priorité.

Un développement des enseignements des Arts du Mime et du Geste pourrait permettre une meilleure présence corporelle et de précision gestuelle chez l'acteur.

A l'École Nationale Supérieure des Arts de la Marionnette à Charleville-Mézières et à l'image de ce qui existe depuis plus de 25 ans dans cette école, le développement des divers aspects des Arts du Mime et du Geste pour les marionnettistes a porté ses fruits. Les principes fondamentaux du Mime Corporel peuvent être des outils précieux pour les acteurs marionnettistes, particulièrement dans la manipulation à vue.

Au Centre National des Arts du Cirque de Châlons-en-Champagne, les Arts du Mime et du Geste peuvent apporter des éclairages particuliers dès lors que les circassiens s'interrogent sur la théâtralisation de leurs numéros.

Comme la danse se théâtralise, l'enseignement des Arts du Mime et du Geste peut également apporter aux jeunes danseurs un travail corporel théâtral tendant à la dramatisation du mouvement.

La présence et le développement des Arts du Mime et du Geste dans ces diverses formations peuvent donc améliorer fortement la qualité artistique tant demandée par nos créateurs contemporains.

DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES DES ARTS DU MIME ET DU GESTE EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

A partir d'organismes de formation (théâtre, compagnies, écoles) possédant des lieux permanents, pourraient s'organiser des sessions de formation professionnelle continue en direction d'acteurs des différents arts de la scène. Ces stages pourraient recevoir un soutien de la part du Ministère.

Cette formation pourrait être artistique en permettant de développer à partir des Arts du Mime et du Geste des sensibilités créatives nouvelles et aussi pédagogiques, en formant des acteurs pédagogues sur la question du corps, du mouvement et du geste théâtral en direction d'un public plus large (semi-professionnel, amateurs, enfants).

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Par ailleurs, le Groupe de liaison des Arts du Mime et du Geste prendra contact avec l'Éducation Nationale pour que se développent des classes artistiques en Arts du Mime et du Geste dans les écoles primaires et secondaires et se mette en place un Enseignement des Arts du Mime et du Geste dans les classes théâtre des lycées

Discussion avec l'ANRAT sur le même thème.

De même, le Groupe de liaison des Arts du Mime et du Geste s'engagera dans une discussion avec l'Université afin qu'un enseignement théorique et la pratique d'ateliers soient dispensés dans les départements et instituts d'études théâtrales. Certaines universités sont déjà dotées de cet enseignement.

RESSOURCE ET RÉSEAU

RESSOURCE

La création de l'Institut National des Arts du Mime et du Geste à Périgueux dont une partie de l'activité va pouvoir être destinée à la ressource, ainsi que l'ouverture d'un portail sur les Arts du Mime et du Geste dans la mise en ligne par l'Institut National de l'Audiovisuel d'un site sur le spectacle vivant, sont des avancées notoires pour la profession dans ce domaine.

Un long travail de collecte de répertoire attend la profession pour un certain nombre de collections privées. Il sera important que le Ministère de la culture et de la communication soit sensible aux demandes des compagnies ou des théâtres dans le domaine de la numérisation d'oeuvres audiovisuelles du passé dans le domaine des Arts du Mime et du Geste.

La réflexion menée actuellement par le Ministère de la Culture et de la Communication sur les centres de ressources du spectacle vivant devra tenir compte des travaux du Glam afin que les Arts du Mime et du Geste ne soient pas oubliés par cette réorganisation.

RÉSEAU

Rappel : état des lieux de la profession :

Depuis 2008, nombreux sont les artistes, compagnies, théâtres, écoles, etc. dont le travail dramatique est centré sur le corps et qui peuvent se reconnaître sous l'appellation Arts du Mime et du Geste.

Jusqu'à présent ces personnes et organismes œuvraient en solitaire pour exercer et défendre cet art. Aujourd'hui, grâce à une volonté commune, un intérêt croissant du public français et étranger, et la vision de la création d'une école et d'un Institut national consacrés à cet art, les Arts du Mime et du Geste sont appelés à se développer et à se fédérer dans la cadre d'un réseau national. Il aura pour but une plus grande visibilité et une force accrue de la profession.

Un réseau fédérateur démocratique, identifié vient de naître : « Le collectif des Arts du Mime et du Geste »

Cette association déclarée abrite ceux et celles qui travaillent autour du mime, du geste, et de manière plus large du mouvement dramatique, et qui jusqu'à présent n'ont pas encore trouvé de famille artistique labellisée. Ce réseau, inspiré d'autres réseaux existants, tel Thémaa pour la marionnette, rassemble artistes, compagnies, théâtres, écoles, organismes de formation, producteurs, diffuseurs, festivals etc.

La mission de ce collectif est de fédérer la profession et de lui donner une visibilité.

Ce réseau rassemble toutes les personnes et organismes qui peuvent s'inscrire sous l'appellation Arts du Mime et du Geste, tout en respectant la diversité des points de vue et des esthétiques, en créant un lien entre les traditions passées et les courants d'avenir. Il rassemblera également les différents secteurs de la profession : la formation, la création, la production, la diffusion, la recherche..

Bien que le collectif des Arts du Mime et du Geste soit une association indépendante du GLAM et une structure autonome déclarée, le GLAM ne peut qu'attirer l'attention bienveillante du Ministère de la Culture et de la Communication sur les demandes qui lui seront faites par ce Collectif.

Cette association professionnelle est le prolongement de la « commission réseau » impulsée par le GLAM il y a quelques années. Le GLAM tient à saluer également toutes les initiatives et les événements produits récemment par un certain nombre de compagnies (Mim'Impro, Mimesis) et ne peut que souhaiter l'oreille attentive du Ministère à leurs demandes d'aide et d'accompagnement.